



## **1 - RENTREE :**

Lundi 4 Septembre 2023, rentrée :

- De 8h30 à 10h00 : accueil des internes de 4<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, CAPA1 et Seconde.
- De 10h00 à 12h00 : accueil des internes de 1<sup>ère</sup>, CAPA 2 et Terminale Bac Pro.
- A 10h30 : appel de la 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, CAPA1 et Seconde
- A 12h30 : repas
- A 13h30 : appel des élèves de 1<sup>ère</sup>, CAPA 2, Terminale Bac Pro et CAP AEPE

## **2 - CONTRAT SCOLAIRE :**

1/ L'inscription dans l'établissement est prise pour l'année scolaire complète et pour un cycle d'études déterminé au préalable.

2/ Il est rappelé aux familles que le montant annuel des frais est un tarif forfaitaire identique pour l'année scolaire comme cela a toujours été convenu lors de l'inscription de l'élève (Le tarif annuel tient compte des jours ouvrés déduction faite des cours en distanciel, des vacances scolaires et des périodes de stage. Il est possible de solliciter un échelonnement des frais sur plusieurs mois.). Les prélèvements automatiques commenceront à partir du mois de Septembre jusqu'au mois de Juin.

3/ Les dispenses annuelles de cours d'Éducation Physique ou le certificat médical d'aptitude aux activités sportives seront récupérées lors de la première heure de cours de sport par l'enseignant.

## **3 – HORAIRES :**

- HEURES DE COURS

Lundi	8h30 à 16h30
Mardi	8h30 à 16h30
Mercredi	8h30 à 12h30 (À caractère exceptionnel)
Jeudi	8h30 à 16h30
Vendredi	8h30 à 16h30

RETENUES : les mercredis de 8h30 à 12h30 ou de 13h30 à 17h30

ETUDES SURVEILLÉES : lundi, mardi et jeudi de 16h45 à 18h00 (document correspondant à retourner)

Tous retards, absences et sorties doivent être justifiés par mail à l'adresse suivante : viescolaire@clairfoyer.fr

## **4 - CONGES OFFICIELS DE L'ANNEE SCOLAIRE :**

- TOUSSAINT : du samedi 21/10/2023 au dimanche 5/11/2023 inclus.
- NOEL : du samedi 23/12/2023 au dimanche 07/01/2024 inclus.
- VACANCES D'HIVER : du samedi 10/02/2024 au dimanche 25/02/2024 inclus.
- VACANCES DE PRINTEMPS : du samedi 6/04/2024 au lundi 21/04/2024 inclus.
- ASCENSION : le jeudi 9/05/2024.
- GRANDES VACANCES : le vendredi 5/07/2024.

Remarque : Pour des raisons d'organisation, les cours des Jeudi 02 mai et Vendredi 03 mai seront assurés pour l'ensemble des élèves en visioconférence.

## **5 - DECOUPAGE DE L'ANNEE SCOLAIRE :**

- 1<sup>er</sup> Trimestre : du 01/09/2023 au 1/12/2023

Les conseils de classes ont lieu le 4/12/23 pour les 4<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>.

- 2<sup>ème</sup> Trimestre : du 2/12/2023 au 15/03/2024

COLLEGE 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> – LYCEE PROFESSIONNEL

CENTRE DE FORMATION CONTINU (CFC) – CENTRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (CFA)

151 Chemin de Lissart – 82300 CAUSSADE / TEL. : 05.63.93.07.90 / MAIL : caussade@cneap.fr / www.lycee-professionnel-clair-foyer.fr

Les conseils de classes ont lieu le 18/03/24 pour les 4° et 3°.

- **3<sup>ème</sup> Trimestre** : du 16/03/2024 au 5/07/2024

Les conseils de classes ont lieu le 20/05/24 pour les 3° et le 10/06/24 pour les 4°.

- **1<sup>er</sup> Semestre** : du 1/09/23 au 02/02/24

Les conseils de classes ont lieu le 1/02/24 pour les 2ndes Bac Pro, le 5/02/24 pour les BAC PRO 1 et CAPA 1, le 6/02/24 pour les BAC PRO 2, CAPA 2 et CAP AEPE

- **2<sup>ème</sup> Semestre** : du 2/02/24 au 5/07/24

Les conseils de classes ont lieu le 21/05/24 pour les CAPA 2, BAC PRO 2 et CAP AEPE , le 10/06/24 pour les 2ndes Bac Pro et le 11/06/24 pour les CAPA 1 et BAC PRO 1.

Les familles ont accès à « PRONOTE » sur le site internet du Lycée pour connaître l'évolution de l'élève :

[www.lycee-professionnel-clair-foyer.com](http://www.lycee-professionnel-clair-foyer.com)

## **6- PÉRIODES DE STAGES :**

- **4<sup>ème</sup>** : du 3 au 7 juin 2024
- **3<sup>ème</sup>** : du 18 au 22 décembre 2023 et du 4 au 15 mars 2024
- **CAPA 1<sup>ère</sup> année Services aux personnes et Vente** : du 6 au 10 novembre 2023, du 11 au 22 décembre 2023 (Vente) et du 4 au 15 mars 2024 et du 3 au 14 juin 2024 (Services aux personnes). Du 17 juin au 5 juillet 2024 (Insertion professionnelle)
- **CAPA 2<sup>ème</sup> année Services aux personnes et Vente** : du 30 octobre au 10 novembre 2023 et du 4 au 15 mars 2024 (Services aux personnes), du 11 au 22 décembre 2023 (Vente)
- **2<sup>nde</sup> Bac Pro** : du 5 au 16 février 2024 et du 3 au 28 juin 2024
- **1<sup>ère</sup> Bac Pro** : du 16 au 27/10/23, du 22/02 au 01/03/2024, du 3/06 au 14/06/24 et du 17/06 au 10/07/24
- **Tale Bac Pro** : du 25 septembre au 6 octobre 2023, du 30 octobre au 10 novembre 2023 et du 4 au 22 décembre 2023
- **CAP AEPE 2<sup>ème</sup> année:** du 9 au 27 octobre, du 13 au 24 novembre et du 11 au 22 décembre 2023. Du 22 au 26 janvier, du 26 février au 1er mars et du 25 au 29 mars 2024.
- **CAP AEPE en un an:** du 18 au 29 septembre, du 9 au 27 octobre, du 13 novembre au 22 décembre 2023 et du 15 au 26 janvier , du 26 février au 1er mars et du 18 au 29 mars 2024.

## **7 - PROFESSEURS RESPONSABLES DE CLASSES**

<b>Classes</b>	<b>Professeurs</b>
4°	V. RIGODANZO
3°	J BARON et S. STEWART
CAPA 1 <sup>ère</sup> Année	M. BRUNEAU
CAPA 2 <sup>ème</sup> Année	D. COUDERC
CAP AEPE	E. BAUDOUR
2 <sup>nde</sup> Pro Vente Alimentaire et en Animalerie	D. VILLEGER
2 <sup>nde</sup> Bac Pro Services Aux Personnes	B. ADROVER
1 <sup>ère</sup> Bac Pro Services Aux Personnes	C GUILLON
1 <sup>ère</sup> et Terminale Bac Pro Vente Alimentaire	B. BARRAU
1 <sup>ère</sup> et Tle Bac Pro Vente Animalerie	S. BERNABEU
Terminale Bac Pro Services Aux Personnes	C. LETURGIE

Les enseignants peuvent recevoir, tout au long de l'année, les parents sur rendez-vous.

## **8 - DES DATES A RETENIR**

- Rencontre des parents/enseignants :  
Rendez-vous du 1<sup>er</sup> trimestre : jeudi 7 décembre 2023  
Rendez-vous du 2<sup>ème</sup> trimestre : jeudi 4 avril 2024
- Portes ouvertes : les mercredis 13 mars et 22 mai 2024

Merci de votre confiance

## Classe : 2nde Bac Pro SAPAT

<b>Modules de formation</b>	<b>Matériel nécessaire et Coûts informatifs</b>
<u>Ensemble des cours</u>	1 agenda Crayons à papier, stylos (noir, bleu, rouge, vert), Taille crayon, bâton de colle, ciseaux, règle 20 cm, gomme, correcteur  <i>Coût informatif : 22 euros</i>
<u>Français</u>	1 classeur A4 (4 anneaux) (dos : 4 ou 5 cm) + feuilles simples grands carreaux + intercalaires (6 touches) et pochettes transparentes.  Un cahier de brouillon format libre (peut être commun à d'autres cours).  <i>Coût informatif : 10 euros</i>
<u>Espagnol</u>	1 cahier grand format (grands carreaux) 96 pages (réutilisable l'année prochaine)  1 dictionnaire bilingue  <i>Coût informatif : 15 euros</i>
<u>EP1</u>	Un cahier grand format 24 x 32  <i>Coût informatif : 2 à 5 euros</i>
<u>EP3</u>	Un classeur grand format avec intercalaires  <i>Coût informatif : 2 à 5 euros</i>
<u>Histoire-Géographie</u>	Un grand cahier grands carreaux (24x32) 96 pages Crayons de couleur (x12) Feutres (x12)  <i>Coût informatif : 7 à 8 euros</i>
<u>EG1 BIO-ECO</u>	1 cahier classeur souple + pochettes plastiques + feuilles simples  <i>Coût informatif : 5 euros</i>
<u>Maths</u>	1 cahier classeur souple + pochettes plastiques + feuilles simples + intercalaires + calculatrice NUMWORKS + cahier de brouillon  <i>Coût informatif : 100 euros</i>  Le classeur réunira les maths (EG1) les Sc. Phys (EG1) et les Sc. Phys (EP3)

## Fournitures Scolaires 2023-2024

<u>SC. Phys et EP3 Sc. Phys</u>	Même classeur souple que pour maths avec feuilles simples et intercalaires <i>Coût informatif : 0 euro</i>
<u>EG1 - EG4 TIM</u>	1 porte-vue (40 vues) avec feuilles simples format A4. <i>Coût informatif : 3 à 6 euros</i>
<u>EG3 SESG</u>	Classeur souple grand format avec feuilles simples et doubles format A4 + pochettes plastiques. <b>OU</b> un cahier 24x32 96 pages. <i>Coût informatif : 5 à 8 euros</i>
<u>EG4 EMC</u>	1 grand cahier format A4 grands carreaux Crayons de couleur <i>Coût informatif : 5 euros</i>

### Remarques :

- Un complément à cette liste de fournitures pourra vous être fourni lors de la semaine de rentrée.
- Les livres scolaires sont distribués par la Région en début d'année et à restituer en fin d'année.

# CAUSSADE – 2023/2024

## HAPPY SLAPPING

Chers parents,

L'équipe éducative du Lycée s'est toujours engagée à éduquer les jeunes dans un très bon esprit d'entraide et de respect de l'autre. Notre souci essentiel est de pouvoir continuer cette éducation pour votre enfant.

En ce sens nous tenons à rappeler que selon le code pénal tout bizutage est interdit dans tout lieu communautaire. A ce propos nous vous citons les articles de loi concernant ces dérives :

« Article 225-16-1.- le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 Euros d'amende. »

« Article 225-16-2.- L'infraction définie à l'article 225-16-1 est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende lorsqu'elle est commise sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur. »

Concernant le happy slapping (pratique consistant à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable. Le terme s'applique à des gestes d'intensité variable, de la simple vexation aux violences les plus graves.), le personnel du lycée rappelle à ceux qui filment comme à ceux qui regardent la scène :

- qu'il s'agit de non-assistance à personne en danger,
- que les auteurs, les agresseurs et les personnes qui ont filmé risquent des condamnations pénales, notamment lorsque l'acte est prémédité et commis pour être diffusé,
- que ces actes portent atteinte au respect de la vie privée dont le principe est énoncé dans le code civil (article 9).

En aucun cas la communauté éducative du lycée n'acceptera ni ne cautionnera ces dérives. Nous vous assurons que l'équipe sera intransigeante sur les sanctions à prendre envers les fautifs.

Nous comptons sur votre soutien pour vous entretenir avec votre enfant sur ces interdictions afin que nous réussissions nos missions respectives.

Vous remerciant pour votre compréhension, recevez, chers parents, l'expression de nos sentiments dévoués.

Nom et Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Signature des parents

Signature de l'élève

## AUTORISATION DE DIFFUSION

REPRESENTANT LEGAL :

(NOM Prénom)

DE L'ENFANT : \_\_\_\_\_

(NOM Prénom)

CLASSE : \_\_\_\_\_

Dans le cadre des activités scolaires, des images fixes ou animées sont réalisées. Elles seront envoyées aux correspondants (journaux, organismes de concours...), placées sur le site Internet du Lycée. Certains pourront illustrer des articles ou des sites de pédagogie choisis en fonction de leur sérieux et sans caractère lucratif. Les légendes des images ne comporteront pas de renseignements susceptibles d'identifier précisément l'élève. En signant cette autorisation, j'autorise l'utilisation de ces images.

Utilisations	OUI*	NON*
Accord pour que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires.		
Accord pour la publication de photographies ou vidéos en illustration d'articles ou de sites Internet traitant la pédagogie.		
Accord pour la publication de photos illustrant la vie du lycée dans la presse et dans les plaquettes publicitaires du Lycée		

Remarques et observations :

Date et signature des parents :

## AUTORISATION ANNUELLE DE SORTIE ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

NOM : ..... Prénom : .....

Classe : .....

Téléphone famille : .....

est autorisé(e) à sortir de l'établissement dans le cadre des activités scolaires. Un mot d'information sera diffusé sur Pronote pour toute sortie.

Date et signature des parents.

Nb : Ce document doit être impérativement retourné par courrier **avant le 15 Août 2023**

Madame, Monsieur,

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil de classe auront lieu le **mercredi 4 octobre 2023**.

Les déclarations de candidature des parents volontaires devront parvenir au Lycée au plus tard le **29 septembre 2023**. Tous les parents ayant à charge des enfants, qui sont inscrits dans le Lycée, peuvent être candidats.

Ces derniers devront remplir une déclaration de candidature. Ils sont donc invités à se faire connaître au plus tôt, en complétant le bulletin ci-dessous.

Dans le cas où plusieurs candidats se présenteraient dans une même classe, un vote par correspondance sera mis en place et chaque famille pourra s'exprimer au début du mois d'octobre.

Si vous acceptez de devenir représentant des parents d'élèves, ou si vous désirez recevoir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Chef d'Etablissement.

Les représentants des parents d'élèves doivent participer aux différents conseils de classe qui ont lieu dans l'année. Ces réunions en visio se tiennent après 16H30.

Le Chef d'Etablissement  
Fabienne MORCILLO

Merci de participer à la vie scolaire de nos jeunes

✂.....

Déclaration de candidature aux élections des parents d'élèves  
du 4 octobre 2023

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de l'élève : ..... Classe : .....

Date : .....

Signature